

Médias et public

Une instance de déontologie de l'information, vite

Retrouver la confiance du public envers les médias est aujourd'hui une tâche urgente



De gauche à droite : Jean-Luc Martin-Lagardette, Guy Vadepied, Alain Girard (invité,SNJ), Bertrand Verfaillie, Jean-Paul Rigambert.

L'APCP a réuni lundi 10 décembre son assemblée générale annuelle. L'occasion notamment d'un retour en arrière sur six années d'efforts patients pour favoriser la création en France d'une instance de médiation et d'éthique professionnelle de l'information, ce qu'on appelle un « conseil de presse », comme il en existe une centaine dans le monde. Mais cette fois, il ne s'agissait plus seulement de déterminer par quelles actions notre association pouvait, encore et encore, vaincre les réticences, convaincre du bien-fondé et de la nécessité d'une telle mise en œuvre. Car il y a urgence. La situation continue de se détériorer. Le fossé qui s'est creusé entre le public d'un côté, les journalistes et les médias de l'autre, ne cesse de

s'agrandir. Plus qu'un fossé, c'est désormais une faille, qui rend indispensable des initiatives rapides, sans lesquelles on ne parviendra pas à combattre le mal et à soigner les trois malades qui sont touchés.

Les médias d'information, et pas seulement la presse écrite qui en est le cœur, souffrent du désamour croissant de leurs publics, qui attendent plus et mieux dans un environnement médiatique multimédia et électronique, où toute l'information de base est disponible, le plus souvent gratuitement.

(lire la suite page 2)

Actualité (permanente)

De la novlangue médiatique

La règle d'or des journalistes est qu'ils travaillent pour le public. Il est un sujet permanent, lancinant, sur lequel ils devraient s'interroger car il irrite fortement lecteurs, auditeurs et téléspectateurs : les libertés qu'un trop grand nombre d'entre eux prennent avec la langue française. L'actualité vient à nouveau de nous y inciter. Patrice Gélinet¹, chargé du respect de la langue au Conseil supérieur de l'audiovisuel (dont c'est l'une des missions), est intervenu en novembre 2012 pour tenter de rappeler certains usages et mettre en garde contre l'américanisation à grande vitesse de notre principal outil de communication.

Qu'est-ce qu'une langue en effet, si ce n'est un ensemble de codes permettant, par la désignation des objets et la construction des phrases, la communication entre les hommes ? L'un des atouts du français est qu'il est d'une grande richesse et peut traduire, avec une gamme étendue, les nuances des réalités observables et la finesse de la pensée.

Un si bel outil est-il trop banal, ou trop contraignant ? Beaucoup de professionnels, le plus souvent parisiens et branchouillards, pensent épater le public en introduisant pour un oui ou un non un sabir mêlant anglais d'Internet, néoverlan des banlieues, comme expressions et mots français utilisés de manière impropre...

(lire la suite page 2)

¹ Professeur d'histoire et journaliste, Patrice Gélinet a notamment dirigé France-Culture, puis produit et animé l'émission « 2 000 ans d'histoire » sur France-Inter. Il a été nommé membre du CSA en janvier 2011. Le conseil prévoit d'organiser à la mi-2013 un colloque sur le respect de la langue française dans les médias.



L'APCP vous adresse ses meilleurs vœux pour 2013

avec l'espoir d'être encore plus nombreux à soutenir activement la création en France d'une instance de médiation et d'éthique professionnelle de l'information

Bibliothèque

Journalisme 2.0 Nouvelles formes journalistiques, nouvelles compétences

Un travail collectif d'une vingtaine de contributions (dont six étrangères), sous la direction de Rémy Le Champion, directeur adjoint de l'Institut Français de Presse. Cet ouvrage propose une réflexion à multiples entrées sur les évolutions de la pratique du métier de journaliste. Jean-Baptiste Legavre, Rémy Rieffel, Eric Schérer, Loïc de La Mornais, Diane de Bellescize y ont notamment participé.

La Documentation française, 256 pages, 14,50 €.



Patrice Gélinet, membre du CSA depuis 2011.

Médias et public

... (suite de la page 1) Une instance de déontologie de l'information, vite



De gauche à droite :
Patrick Eveno, Alain Lebaube,
Philippe Bachmann.

Leur attente est claire : fiabilité et véracité de l'information, respect d'une déontologie, valeur ajoutée pour comprendre un monde en évolution et une société inquiète. Sans un label de performance, de qualité de l'information, le public déçu se détournera définitivement.

Les journalistes aussi sont atteints. Ils se sont crus longtemps intouchables, ils connaissent eux aussi la crise, restriction d'effectifs et précarité à la clé. Mais surtout ils ont perdu collectivement le respect de l'opinion, qui doute de leur crédibilité, qui juge massivement qu'ils ne font pas correctement leur travail et qu'ils ne sont pas suffisamment indépendants de leurs sources. Retrouver la fierté et

la dignité légitimes de leur fonction, et la valeur sociale de leur métier, est une condition nécessaire à la survie de cette profession.

Le débat public enfin – justification des conditions particulières accordées par la société aux médias et aux journalistes – pâtit des insuffisances de l'information. La démocratie ne peut vivre de manière satisfaisante qu'avec des médias de qualité.

Les journalistes paraissent, c'est nouveau et rassurant, avoir compris l'enjeu, à commencer par leurs organisations représentatives (SNJ et CFDT en tête), sans oublier des associations professionnelles comme l'Union des clubs de la presse ou les nombreuses sociétés de journalistes qui interviennent dans leurs rédactions en faveur d'une information honnête et équitable. Il reste à convaincre la plupart des organisations patronales et les grandes entreprises de l'audiovisuel que le moment des affrontements stériles est dépassé, que l'heure est venue de se rassembler sur un objectif commun, économiquement rentable et socialement indiscutable : répondre à l'attente des publics par le geste fort d'une profession qui regarde vers l'avenir.



Le bureau de l'APCP.

Notre association ouverte, dont les membres sont journalistes ou non et dont font partie une dizaine d'organisations de la profession et de la société civile, est depuis six ans le creuset où ont été débattues toutes les questions concrètes liées à la création d'une instance, et où ont été élaborées des solutions, ouvertes elles aussi. Elle est aujourd'hui à l'écoute et à la disposition de tous ceux qui veulent avancer dans cette voie, aller de l'avant plutôt que rester l'arme au pied, réfléchir et débattre plutôt qu'invectiver, construire plutôt que diviser. Afin de créer cette instance de déontologie de l'information, vite. ■ Yves AGNÈS

Le compte rendu de la dernière assemblée générale : <http://apcp.unblog.fr/le-conseil-dadministration/>

Actualité (permanente)

... (suite de la page 1) De la novlangue médiatique

Une telle « novlangue » médiatique (merci Orwell) donne sans doute l'impression à ses adeptes qu'ils sont à la pointe d'une élite « chébran », comme aurait dit, avec humour, l'excellent Yves Mourousi.

Mais il y a un hic. Comme tout jargon, ce parler particulier n'est accessible qu'à ceux qui le pratiquent. Une petite partie de la société. L'employer, c'est exclure de la communication les plus nombreux. En définitive, un mépris du public, dont celui-ci ne cesse de se plaindre, auprès du CSA, auprès des médiateurs de presse lorsqu'ils existent, auprès des rédactions. Oublier cette règle de base du journalisme conduit à ce que la langue, au lieu de rendre possible la communication, l'obscurcisse. Au lieu de renforcer le lien avec le public, cela concourt à le briser. ■ Y.A.

Flashes

L'actu-fiction

20 décembre 2012, au JT de 20 h de France 2 : la chaîne présente un sujet d'actu-fiction sur l'année 2013. Un scénario « noir », où l'économie française est au plus mal, se termine par la mort de l'euro ; et un scénario « rose », où la croissance revient, le chômage baisse, la consommation explose... Vives réactions, notamment de la part de journalistes. A quand un sujet prospectif sur le rattachement de la France à la Belgique ?

J'arrête de fumer



Mi-décembre 2012, la co-présentatrice du « 6-9 » de la chaîne i>TELE, Amandine Bégot, décide d'arrêter de fumer et de se mettre en scène tout au long de ce « défi », en livrant aux téléspectateurs son cheminement vers le sevrage.

On pourra la suivre notamment sur Twitter. Où est l'info ?

On croyait naïvement que le journalisme était un métier qui réclamait de l'humilité, de l'enquête, un regard distancié, un combat de tous les jours contre le « je »...

Tweet meurtrier (suite)

Pierre Salviac, journaliste sportif spécialiste du rugby, a été remercié par RTL en mai 2012 après un tweet injurieux pour la compagne du nouveau président François Hollande (voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 18). Il avait alors déclaré qu'il avait pris un « carton rouge » et ne comptait pas contester l'arbitre... Le 20 décembre 2012, il a annoncé (par un autre tweet) qu'il portait plainte contre la station de radio « pour atteinte à la liberté d'expression des journalistes sur leur compte personnel Twitter ».

Semaine de la presse à l'école 2013

La 24ème Semaine de la presse à l'école, organisée par le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information), aura lieu du 25 au 30 mars 2013. Pour y participer (inscriptions avant le 5 janvier) : <http://www.presse.education.gouv.fr/inscription/>

Royaume-Uni

Les leçons du juge Leveson

Le passionnant débat sur la régulation de la presse britannique est riche d'enseignements

Le rapport du juge Leveson sur les turpitudes de certains journalistes de la presse populaire britannique¹ a déclenché un vif débat, complexe, parfois difficile à suivre, mais passionnant pour tous ceux qui s'intéressent à la qualité de l'information et aux moyens de l'assurer. Le juge a enquêté pendant plus d'un an sur les écoutes téléphoniques nauséuses de la presse Murdoch et il propose la création d'un organisme indépendant et efficace de régulation. Jusque-là, tout le monde est d'accord. C'est sur les modalités, la composition et le fonctionnement que les discussions acheminent.

Le juge propose par exemple que l'organisme soit composé de personnes qui n'ont actuellement aucune fonction journalistique ou politique, libres de tout conflit d'intérêts. Grincements de dents chez les éditeurs. Cette institution devrait participer à l'établissement de normes « strictes et élevées », et comprendre un système d'arbitrage qui permette aux victimes d'avoir un recours sans être contraints d'aller en justice. Le juge avance aussi l'idée nouvelle d'un « téléphone rouge », une ligne d'alerte pour les journalistes victimes de hiérarchies « pousse-au-crime ».



Rupert Murdoch, le magnat australien de la presse en anglais (photo David Shankbone).

Qui doit créer cet organisme ? Lord Leveson propose que ce soit la presse et que l'institution soit « adossée » à une législation qui permette de contrôler son fonctionnement et d'imposer au gouvernement un devoir de protection de la liberté de la presse. Le Parlement comme compagnie d'assurances, en quelque sorte. Très vite, les grands noms de la presse britannique (Murdoch et d'autres) sont montés au créneau contre toute tentative de mettre en place une législation : « On n'a plus ce genre de contrôle depuis le XVII^{ème} siècle, on ne va pas recommencer maintenant ! ». Les éditeurs de presse, dans leur ensemble, affirment accepter le rapport Leveson, mais en fait ils y font leur marché, choisissant les idées qui leur conviennent.

Le premier ministre Cameron, conservateur et proche de Murdoch, est d'accord avec les grands patrons mais il n'est pas seul à décider : ses alliés libéraux-démocrates sont favorables à un système vigoureux. Les travaillistes et les victimes des écoutes sont pour l'application du rapport Leveson et pour une loi. Les victimes sont représentées par l'association « Hacked Off » (« Ras-le-bol », « hacking » désignant également le piratage). Ils ont le soutien du leader travailliste Ed Miliband et bénéficient d'une large couverture médiatique en raison de la présence parmi leurs membres de stars du cinéma (Hugh Grant dans le rôle principal), de la littérature (J. K. Rowling, madame Harry Potter), de la musique (Charlotte Church), des parents de Milly Dowler, une collégienne assassinée en 2002, et de ceux de Madeleine McCann, une enfant disparue.

Enfin il y a l'actuel conseil de presse, la « Press Complaints Commission » (PCC), avec son président, l'ancien ministre conservateur Lord Hunt, qui lutte pour la survie de l'organisme tout en posant au président potentiel du futur organisme, et dont les propositions ont été exposées dans notre précédent bulletin².

La dernière proposition gouvernementale consiste à créer une « Charte royale », moins lourde qu'un organisme officiel³. C'est une sorte de lettre patente de l'ancien régime, qui correspond en droit français à un décret pris en Conseil d'État. Elle a le défaut de s'éloigner des propositions Leveson et surtout d'être exposée au bon gré de l'exécutif, qui peut l'amender directement. Conscient de la faiblesse du projet, son auteur le ministre Letwin veut y ajouter deux lois complémentaires modifiables par une super majorité des deux-tiers. Travaillistes et victimes sont contre. Pour le rédacteur en chef du *Guardian*, Alan Rusbridger, ce projet est « dangereux », pire qu'une législation. Il a peu de chances d'être adopté mais il met en évidence un accord implicite sur l'intervention nécessaire du Parlement comme garant de l'indépendance. (*lire la suite page 4*)

1 Publié le 29 novembre 2012. <http://www.levesoninquiry.org.uk/>
 2 « Les Britanniques vont devoir choisir entre l'autorégulation ou la contrainte » <http://apcp.unblog.fr/files/2010/11/bulletin-apcp-n221.pdf>
 3 Présentée par Oliver Letwin, ministre d'État. Le dossier est aussi suivi par Maria Miller, secrétaire d'État à la Culture, aux Médias et au Sport.

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr

Réchauffement

Le conseil de presse australien a blâmé début décembre le *Herald Sun* pour un article qui affirmait que la planète ne se réchauffait plus depuis 10 voire 15 ans. Affirmation reprise d'un article paru à Londres « présentant » des données de l'Office Britannique de Météorologie. L'enquête du conseil de presse a établi que le journaliste du *Herald Sun* avait eu connaissance du communiqué de l'Office Britannique de Météorologie qualifiant de trompeur l'article qu'il copiait. Dans ses attendus, le conseil observe que « le débat public est mieux servi par des révélations claires et la discussion que par la confusion entre évolution à moyen et long terme ».

<http://www.presscouncil.org.au/document-search/adj-1558/?LocatorGroupID=662&LocatorFormID=677&FromSearch=1>

Financements

Le conseil de presse catalan traverse une passe difficile. Parmi les médias qui le finançaient, près d'un sur deux n'a rien versé cette année ou s'est retiré de l'organisation. Le gouvernement catalan, qui apportait 50 % des ressources, a déclaré forfait. Selon le représentant du conseil de presse catalan présent à Anvers à la rencontre de l'Alliance Européenne des Conseils de Presse Indépendants, il n'est pas certain que celui de Catalogne survive au-delà de 2013. En Finlande, la dotation du ministère de la justice a diminué de 24 %, perte comblée par le syndicat des journalistes et plusieurs entreprises de presse.

Votre voix dans les médias

Un récent rapport de l'Union Européenne sur la candidature de la Bosnie Herzégovine à l'Union souligne, parmi les points positifs, l'existence d'un conseil de presse indépendant, mais déplore son manque de moyens. Depuis un an, le conseil propose l'émission radio « Zoom, Votre voix dans les médias », reprise sur 28 stations du pays et par laquelle le public est sensibilisé aux questions d'éthique dans les médias et aux moyens de saisir le conseil de presse.

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-11-687_fr.htm?locale=fr

Débat

Restaurer la confiance du public : la gouvernance des médias elle aussi en question



Louis Dreyfus (Le Monde), au cours du débat.

« Restaurer la confiance entre journalistes et public » : l'Institut Confiances a organisé sur ce thème un débat public le 18 décembre. Précédés de la projection du film *Les Nouveaux chiens de garde*¹, les échanges en ont été influencés. Du coup, les questions de « transparence » et de « gouvernance » des médias ont été posées dans le public.

En réponse, Dominique Pradalié (SNJ, France 2) et Jacques Trentesaux (société de rédacteurs, *L'Express*), ont mis en avant notamment le rééquilibrage à effectuer entre les propriétaires d'un média et sa rédaction. « *L'équilibre rédaction-actionnaires est toujours un combat, aujourd'hui perdu. Comment le retrouver ?* », s'est inquiété Jacques Trentesaux. Pierre Winicki (fondateur de l'Institut Confiances), a avancé la piste des sociétés coopératives d'intérêt collectif, pour sortir du carcan des investisseurs financiers.

Un « patron de presse » participait au débat. Louis Dreyfus, président du directoire du *Monde*, a marqué les esprits. Pour lui, « *le fait que des acteurs des groupes médias soient de plus en plus identifiés à des groupes industriels pose effectivement problème* ». Si « *la présence des actionnaires n'est pas contradictoire avec l'indépendance* » éditoriale, « *il y a une frontière à respecter et des garanties à donner aux journalistes* ». Il précise à la fin du débat : « *Si on arrive à ce que les personnels, et notamment la rédaction, soient plus systématiquement associés à la gouvernance, présents aux conseils d'administration avec des droits de vote réels, un système vertueux peut se mettre en place. Aujourd'hui on en est très loin, dans tous les médias, mais on a une vraie marge de progression* ». ■

L'intégralité du débat sur le site <http://www.institut-confiances.org/fr/>

¹ Voir Le Bulletin de l'APCP n° 14.

Royaume-Uni

... (suite de la page 3) Les leçons du juge Levenson

Un groupe d'une centaine d'éditeurs de la presse nationale, régionale et magazine se propose quant à lui de renforcer la PCC. Les journaux devront signer un engagement de cinq ans, le régulateur pourra entériner les changements du code des pratiques déontologiques. Les sanctions seront considérablement majorées pour ceux qui refuseraient d'adhérer (on parle d'amendes de plus d'un million de livres).

En fin de discussion, tout cela reviendra peut-être à requinquer la PCC avec des sanctions plus lourdes et une gouvernance plus claire. Quelle que soit la formule que les Britanniques choisiront, nous pouvons déjà tirer au moins six leçons de leur débat.

1. La régulation des médias est jugée suffisamment importante pour mobiliser les responsables politiques **au plus haut niveau** : le premier ministre et le chef de l'opposition. Très loin d'être le cas en France.
2. La recherche d'un large **consensus**.
3. Ce pays allergique par tradition à toute limitation de la liberté de la presse par la loi reconnaît la nécessité d'une **intervention du législateur** pour garantir le bon fonctionnement du futur organisme.
4. **L'indépendance** de l'organisme de régulation doit être incontestable.
5. Il faut des **règles déontologiques strictes**, précises et exhaustives.
6. L'organisme sera inefficace sans **sanctions dissuasives**.

Ces six conditions paraissent aussi indispensables les unes que les autres pour que le système fonctionne mieux que le précédent. ■ **Didier EPELBAUM**

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr

« Ennemi public n° 1 »

Ce cliché journalistique était repris dans le titre du *Dominion Post* publié à Wellington en Nouvelle Zélande : « *L'ennemi public n°1 des contribuables* ». Il visait un citoyen dont les divers procès intentés à la municipalité ont coûté 225 000 € à la ville en frais de justice. Le conseil de presse néo-zélandais a considéré que l'article, qui donnait le point de vue du plaignant, était équilibré. Mais il a retoqué le titre, comme « *déloyal et excessif (...)* aucune déclaration du conseil municipal ne venant confirmer qu' [il s'agissait] d'une dépense publique record concernant un particulier ».

http://www.presscouncil.org.nz/display_ruling.asp?case_number=2279

Déontologie en Afrique

Un Observatoire des Médias pour la Démocratie et la bonne Gouvernance vient d'être créé au Togo. Cette association, selon ses promoteurs concerne toute l'Afrique. L'OMDG veut inviter davantage les journalistes et les médias africains au respect de l'éthique et de la déontologie journalistique, essentiellement via des formations et des débats.

<http://www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id=11&idnews=21543>

Sanction exemplaire

Un journaliste ivoirien a été suspendu d'écriture pour deux semaines sur décision du Conseil National de la Presse Ivoirienne. Son journal, le quotidien *Aujourd'hui*, devrait payer 1 million de CFA d'amende (1525 €). Cet éditorialiste avait évoqué un confrère « *comme journaliste de nationalité nigérienne* ». Le CNPI voit dans cette expression une incitation à la xénophobie et rappelle que « *la récente crise qu'a connue la Côte d'Ivoire a été exacerbée par des propos et écrits à relent ethnocentrique, nationaliste et xénophobe* » et qu'il « *ne saurait tolérer qu'il soit remis au goût du jour et par voie de presse, la question de la nationalité ni de l'appartenance ethnique dans le traitement de l'information* ».

<http://www.lecnp.com/news/index2.php?n=Q09N TVVOSVFVRSBEVSBDTIAGRFUgMTUgT0NUT0JSRS AyMDEyIA==&Id=Mjc2>